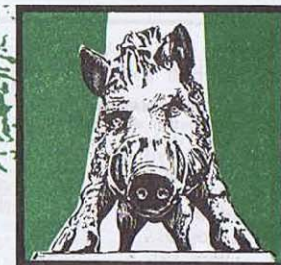




# LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA  
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION  
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles  
Tél. 345 61 32

ADMINISTRATION  
Avenue de la Brabançonne 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles  
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

**BOUILLON - 29/30 avril**

**CONGRES NATIONAL**



Une belle vue de la cité du duc Godefroid où nous espérons être un millier le 30 avril.



13e de Ligne, le 1er Lanciers et diverses unités de services (Cies QG, Génie, Ravitaillement, Matériel, Médicale), le 12e de Ligne demeurant à Spa et le 1er d'Artillerie à Bastogne.

S'étendant sur quelque 2.800 hectares, le nouveau camp coûtera au total environ FB 6 milliards (rien que pour l'acquisition des terrains: 1.240 millions). Ce sera, paraît-il, une réalisation remarquable, n'ayant rien de commun avec les casernes traditionnelles. Pas de clôture et bâtiments au plus près de la ville à laquelle on veut intégrer l'ensemble. Sis à l'angle de trois provinces, il comprendra finalement quelque 2.000 militaires, sans compter les familles (± 900). On attend un millier d'écoliers. Le problème des logements des familles ne semble pas encore entièrement résolu.

Faut-il souligner l'incidence économique pour la région d'une telle implantation dont les retombées seront considérables. Il est difficile de les mesurer présentement, mais on estime, par exemple, que la population nouvelle dépensera sur place quelque 300 millions par an.

Reste à Marche, qui n'a jamais été cité militaire, à s'adapter à sa nouvelle fonction. Il faut que l'accueil soit à la hauteur de celle-ci. Ce qui requerra de la psychologie, de la compréhension et du civisme dans le sens élevé du terme.

#### L'IMPACT ECONOMIQUE DE L'ARMEE

Une intéressante réunion d'information a eu lieu récemment à Arlon au sujet de l'apport de l'Armée à l'économie de la province de Luxembourg, et qui n'est pas toujours mesurée à sa juste valeur par les Luxembourgeois eux-mêmes. Sans parler des contributions culturelles et sociales. Nous en avons souvent souligné le caractère essentiel pour cette province déshéritée.

Il y a quelques années, M. P. Vanden Boeynants avait fait un exposé intéressant sur l'impact de l'armée pour notre économie nationale. Ne serait-ce pas le moment d'entreprendre une étude exhaustive à ce sujet, portant à la fois sur les dépenses d'investissement et de consommation, l'incidence directe et indirecte — considérable — sur l'emploi?

Une synthèse de l'espèce constituerait la réponse la plus percutante à ceux qui professent que l'Armée est inutile et que toutes les dépenses militaires sont de l'argent perdu.

#### VERS UNE AMNISTIE DEGUISEE?

Le comité ministériel « chargé d'examiner les séquelles sociales de la répression et de l'épuration », prévu par la déclaration gouvernementale, ne nous dit rien qui vaille. Une organisation patriotique l'a qualifié de « comité ministériel de la honte ».

On nous prépare en sous-main une forme d'amnistie dont on n'osera prononcer le nom et qui sera recouverte d'enduits divers, aussi hypocrites les uns que les autres, et que l'on tentera même de jumeler à des avantages accordés aux

victimes du devoir patriotique. Telle cette proposition de loi méprisante d'un député VU qui tend à un inventaire de toutes les séquelles durables que les circonstances de la guerre ont eues dans le domaine social, et qui mélange la réouverture des délais pour les statuts de reconnaissance nationale à la... réparation des dommages subis par les inciviques. « Quiconque, écrit-il, a le sens de la relativité des choses comprend également les erreurs humaines, est sensible aux injustices sociales et a le souci de l'avenir » (sic).

Et, dans le même temps, avec l'air patelin qu'on lui connaît, le ministre de la Justice, M. Van Elslande parle de la clôture d'un inventaire et de mesures techniques, de « séquelles tardives et sociales », tandis que le Premier Ministre, lui, met l'accent sur la « réconciliation entre les Belges ». On connaît la chanson.

Les associations patriotiques se sont toujours déclarées d'accord pour qu'au sein de commissions où elles seraient représentées, on examine des situations individuelles.

Mais, pas de mesures générales qui constitueraient une prime à la trahison!

Nous comptons bien qu'aux côtés des associations patriotiques, il se trouvera un nombre suffisant d'hommes politiques, et notamment un André Cools qui a gravement souffert du nazisme, dans ses affections les plus vives, pour s'opposer aux entreprises des Van Elslande et consorts.

#### L'ARMEE DANS LA RUE

Tous ceux qui ont de l'Armée « une certaine idée » n'ont pas manqué de se trouver déçus, déçus, gênés, troublés et même attristés par cette manifestation de protestation de militaires de carrière, comportant non seulement des soldats VC, mais des sous-officiers et même des officiers.

Le caractère largement légitime des revendications justifiait-il le recours à des procédés caractérisant les cortèges d'étudiants: cris, pétards, huées et calicots grossiers, voire insultants à l'égard du ministre de la Défense nationale qui est tout de même, le chef politique de l'Armée?

Si c'est là l'expression de la professionnalisation et de la syndicalisation politique, nous n'avons pas lieu d'en être fiers. Il paraît évident, par ailleurs, que la rénovation, au reste nécessaire et encore insuffisante, du matériel ne pouvait être conduite de pair, faute de moyens financiers, avec la réduction du temps de service et l'appel en contrepartie à un nombre croissant de volontaires.

Reste qu'il est permis de se demander si la manifestation de rue, accompagnée de certains débordements, constituait la formule adéquate pour faire avancer des revendications en grande partie fondées, et si elle a servi le prestige de l'Armée aux yeux de l'opinion publique, trop souvent portée à voir en elle une source de dépenses inutiles et improductives.

Albert HUBERT,  
président national.

#### Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

Ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

#### VERSEMENTS DE SOUTIEN

pour le bulletin :

exclusivement au

C.C.P. 000-0344969-37

Fraternelle des  
Chasseurs Ardennais, Arlon

#### HITLER ET L'ARMEE BELGE

Dans une lettre qu'il adressait à Mussolini le 25 mai 1940, Hitler émettait l'appréciation suivante sur le comportement de l'Armée belge: « Le soldat belge s'est en général battu très bravement. Son expérience de la guerre peut être considérée comme beaucoup plus grande que celle des Hollandais. Au début, sa ténacité était stupéfiante; elle décroît visiblement depuis que sa fonction consiste essentiellement à couvrir la retraite britannique ».

# BOUILLON

29 et 30 AVRIL 1978

## CONGRES NATIONAL DE LA FRATERNELLE

organisé par la régionale de Bouillon

### PROGRAMME

#### SAMEDI 29 AVRIL

- |         |  |         |   |
|---------|--|---------|---|
| 15 h 00 | Inauguration du square des Chasseurs Ardennais   | 9 h 50  | Cortège en ville  |
| 15 h 30 | Bénédictio du Drapeau de la section  | 10 h 30 | Hommage au Monument aux morts - Défilé  |
| 15 h 45 | Remise officielle du Drapeau par le bourgmestre de Bouillon  | 10 h 45 | Office religieux en l'église décanale St-Pierre et St-Paul pour les victimes des deux guerres |
| 16 h 15 | A la pelouse d'honneur du cimetière: hommage aux combattants morts au cours de la guerre 1940-1945 | 11 h 30 | Assemblée générale (église décanale)  |
| 17 h 00 | A l'hôtel de ville: réception offerte par l'Administration communale                               | 13 h 00 | Banquet sous chapiteau  |

#### DIMANCHE 30 AVRIL

- |        |  |
|--------|--|
| 8 h 45 | (délégations restreintes): Hommages aux Morts dans toutes les sections de la commune de Bouillon |
| 9 h 30 | Rassemblement Quai du Rempart et Porte de France (parkings)                                      |

#### MENU

Melon  
Délice de la cheminée d'Ardenne  
Crème Andalouse  
Longe de veau Orloff  
Légumes  
Pièce montée - Glace  
Café  
1/3 Côtes du Rhône

Prix : 470 F

TVA et service compris

Le traiteur garantit qualité et quantité.  
Des boissons seront disponibles à prix raisonnables.

#### INDICATIONS PRATIQUES

- 1) Les manifestations du samedi 29 sont organisées à l'intention des membres de la section régionale, mais les autres sont les bienvenus.
- 2) Le présent avis tient lieu de convocation pour tous les membres de la Fraternelle.
- 3) Le comité organisateur s'est assuré la participation des sociétés de musique de Bouillon et de Paliseul.
- 4) Il est demandé instamment de verser au plus tôt les frais de participation au C.C.P. de la section dont on est mem-

bre, suivant les instructions de celle-ci. Pour rappel: 470 F par personne, tout compris. Les inscriptions seront clôturées le 20 avril.

Les inscriptions individuelles — qui doivent être exceptionnelles — et bien entendu celles des membres de la section de Bouillon doivent être faites au C.C.P. 000-0512180-20 de ladite section.

- 5) Prière de porter la béret vert et les décorations.
- 6) Il sera interdit de fumer durant l'assemblée générale.
- 7) Le montage de cette page étant préparé plusieurs semaines à l'avance, les communications complémentaires éventuelles seront faites ailleurs dans ce bulletin, ou aux dirigeants de sections.

# L'entretien du Monument national aux Chasseurs Ardennais à Martelange

On lira ci-après les correspondances échangées entre le ministre des Travaux publics, M. Guy Mathot, et le président national, ainsi qu'un extrait du compte rendu analytique de la séance du Sénat du 23 février, un communiqué à la presse de la Fraternelle ainsi qu'une question du sénateur Ch. Talbot et la réponse du ministre des Travaux publics. Pour commentaires, voir notre éditorial.

Ministère des Travaux publics  
Le Ministre  
2RC.ML/AB.MM  
Nos réf. : R 6630/3959

1040 Bruxelles, le 27-1-1978  
(Résidence Palace)  
Rue de la Loi 155  
Tél. 734.91.07

Monsieur Albert Hubert  
Président National de la Fraternelle  
des Chasseurs Ardennais  
Rue Gabriel 55 Boîte 2  
1180 Bruxelles

Monsieur le Président,

Objet : Martelange - Monument National des Chasseurs Ardennais.

La Cour des Comptes ayant fait remarquer à plusieurs reprises et à juste titre, que le Ministère des Travaux Publics (Fonds des Routes) ne pouvait justifier des dépenses pour le monument précité, j'ai décidé sa cession, pour un montant symbolique, à la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Un entretien complet du Monument et des abords sera exécuté aux frais du Fonds des Routes avant cession.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes meilleurs sentiments.

G. MATHOT.

Fraternelle des Chasseurs Ardennais  
a.s.b.l.  
Le Président National  
"RESISTE ET MORDS I"

Le 31 janvier 1978.

Monsieur le Ministre,

Monument national AUX Chasseurs Ardennais à Martelange.

J'ai pris connaissance avec stupéfaction de votre lettre du 27-1-1978, réf. R 6630/3959. Je constate, en effet, que vous remettez en cause les décisions de vos prédécesseurs, MM. J. De Saeger — un Ministre flamand ! — A. Califice, J. Defraigne et L. Olivier.

Je dois préciser tout d'abord que M. Defraigne avait décidé que l'entretien du Monument érigé en l'honneur des Chasseurs Ardennais et reconstruit par les Travaux publics en réparation de la dénaturation du premier monument, à la suite de travaux routiers, serait assuré non par le Fonds des Routes, mais par l'Administration des bâtiments, ainsi d'ailleurs que le mémorial du Mardasson à Bastogne.

J'observe que :

1. Tous les monuments érigés initialement par souscription publique — c'est le cas de notre Monument dont l'initiative revient à la Province de Luxembourg et à toutes les communes luxembourgeoises — sont placés sous la garde et l'entretien des pouvoirs publics. A fortiori, ceux qui ont été construits par un Département ministériel sur un terrain appartenant à l'Etat ;
2. Toutes les plantations effectuées par le Plan Vert sont entretenues par cette administration ;
3. La Fraternelle des Chasseurs Ardennais et la commune de Martelange ne sont pas en mesure de supporter la charge financière d'un tel entretien ;
4. Si nous avons le plus grand respect et la plus vive reconnaissance pour la contribution américaine à la libération de notre territoire et approuvons pleinement en conséquence que votre Département assure l'entretien du Mardasson, nous sommes cependant en droit de nous demander si, pour le Ministère des Travaux publics, les soldats belges tombés au Champ d'Honneur ont droit à moins de considération que les combattants alliés.

Dès maintenant, j'éleve la plus ferme protestation contre votre décision, à laquelle nous réagissons avec la plus grande vigueur. J'alerte immédiatement les membres de mon conseil d'administration et toutes mes sections, ainsi que des personnalités politiques appartenant à tous les partis et la presse.

J'ai le sentiment, Monsieur le Ministre, que vous appréciez mal la ténacité des Ardennais et leur force de résistance, surtout celle des Chasseurs Ardennais. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus haute.

Albert HUBERT.

Ministère des Travaux publics  
Le Ministre  
2/11/AB.MM  
Nos Réf. : R 6630/4002

1040 Bruxelles, le 22-2-1978.  
(Résidence Palace)  
Rue de la Loi 155  
Tél. 734.91.07

Monsieur Albert Hubert  
Président National de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais  
Rue Gabrielle 59 Boîte 2  
1180 Bruxelles

Monsieur le Président,

Objet : Martelange - Monument National des Chasseurs Ardennais.

J'ai bien reçu votre lettre du 31 janvier 1978 qui a retenu toute mon attention.

Je tiens à vous préciser que je n'ai nullement remis en cause la décision de mes honorables prédécesseurs, mais que la décision qui a été prise fait suite, comme je vous l'ai signalé dans ma lettre du 27 janvier 1978, à des remarques de la Cour des Comptes.

Un Ministre, quel qu'il soit, doit se plier à la rigueur de ce haut Collège.

Ce n'est pas, Monsieur le Président, dans de vaines polémiques que les problèmes de ce genre se résolvent, mais bien dans un échange de vue franc et constructif.

Je tiens à vous répéter que la Cour des Comptes n'admettra plus la prise en charge par le Fonds des Routes de l'entretien du Monument précité, pareille imputation budgétaire étant illégale.

Je réexamine cependant, à la lumière des arguments dont vous avez voulu bien me faire part, la possibilité d'une prise en charge des travaux d'entretien de ce Monument, sur les crédits mis à la disposition de mon Département autres que ceux du Fonds des Routes.

C'est pourquoi, contrairement à ma prise de position vous communiquée par ma lettre précitée, le Monument ne sera pas cédé à la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Croyez, Monsieur le Président, que contrairement à ce que vous affirmez, j'apprécie la ténacité des Ardennais et leur force de résistance et que j'ai le respect de ceux qui sont morts aux Champs d'Honneur et pour défendre la liberté d'opinion et d'expression comme les Chasseurs Ardennais l'ont fait.

Je vous de croire, Monsieur le Président, en mes meilleurs sentiments.

G. MATHOT.

27 février 1978.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre-express du 22 février, réf. R 6630/4002 et vous remercie d'avoir bien voulu réexaminer votre décision en ce qui concerne l'entretien du Monument national qui a été érigé à Martelange en l'honneur des Chasseurs Ardennais. J'ai pris connaissance aussi, avec satisfaction, du compte rendu analytique rapportant la réponse que vous avez faite, le 23 dito, à la question orale posée par M. R. Gillet, en son nom et en celui de trois autres Chasseurs Ardennais, membres de la Haute Assemblée, MM. Ch. Hanin, E. Lecoq et Ch. Talbot.

Je n'ai jamais entrepris de créer une polémique à propos de cette affaire, mais j'avais le devoir de réagir comme je l'ai fait.

Puis-je me permettre d'exprimer le regret que votre Cabinet n'ait pas estimé opportun de prendre contact avec moi avant votre décision précédente, car j'aurais pu l'éclairer sur de nombreux points.

J'avais notamment établi, en 1976, à la demande de votre Administration, une note dont vous voudrez bien trouver copie en annexe. Je crois utile également de joindre à la présente le numéro de notre bulletin trimestriel relatif à l'inauguration du monument rénové le 5 octobre 1975 par votre prédécesseur, M. Jean Defraigne. Vous pourrez notamment y lire, dans le texte de mon discours, en page 12, que je remercie par avance l'Administration des Bâtiments de l'entretien du monument, mission qui lui avait été confiée par M. Defraigne et dont j'avais reçu officiellement communication.

J'ajouterais encore, en rapport avec votre réponse au Sénat, qu'aucun crédit d'entretien ne pouvait être inscrit au budget avant 1973, l'étendu que le Monument n'a été reconstruit qu'en 1975 ; que, d'autre part, le contrat avec la s.p.r.l. Jardilux, signé par votre Département, pour la réalisation des plantations conçues par le Plan Vert, prévoyait que cette société devait assumer l'entretien durant deux ans, les frais étant inclus dans le contrat de base.

C'est donc seulement à partir de l'automne 1977 que l'entretien devait tomber à charge de l'Administration des Bâtiments.

Enfin, Monsieur le Ministre, je souhaite insister sur le fait que notre vœu est que les plantations modèles du Plan Vert soient entretenues soigneusement et qu'elles puissent trouver leur plein épanouissement, pour le prestige de votre Administration et pour l'agrément des visiteurs qui s'arrêtent de plus en plus nombreux en ce lieu.

Je me tiens à votre disposition et à celle de vos collaborateurs à toutes fins utiles et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, avec mes remerciements renouvelés, l'assurance de ma plus haute considération.

Albert HUBERT.

Monsieur Guy Mathot  
Ministre des Travaux Publics  
Résidence Palace  
Rue de la Loi 155  
1040 Bruxelles

SENAT

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance du 23 février 1978

QUESTION ORALE

Monument des Chasseurs Ardennais

M. R. GILLET. — MM. Hanin, Lecoq, Talbot et moi-même, avons appartenu au corps des Chasseurs Ardennais et avons participé aux combats de 1940. Or, nous avons appris avec étonnement que le ministre des Travaux publics aurait décidé la cession du monument national des Chasseurs Ardennais à la Fraternelle de ce Corps, ce qui signifie qu'il en refuse l'entretien.

C'est inadmissible. Le monument a été reconstruit par les Travaux publics pour remplacer un premier monument dénaté par des travaux routiers. D'autre part, tous les monuments érigés par souscription publique sont entretenus par les pouvoirs publics, à fortiori

s'ils ont été construits sur un terrain appartenant à l'Etat. Il serait incroyable qu'un monument érigé en l'honneur de soldats belges tombés au champ d'honneur ne soit pas entretenu par les Travaux publics qui assurent l'entretien d'autres monuments comme, par exemple, le Mardasson. Le ministre ne croit-il pas devoir annuler sa décision ?

M. MATHOT, ministre des Travaux publics et des Affaires wallonnes. — La décision incriminée a été prise à la suite de nombreuses remarques de la Cour des Comptes qui estime que l'entretien du monument à charge du Fonds des Routes ne se justifie pas au regard de la mission légale de ce Fonds. Depuis 1973, l'administration des routes ne dispose d'ailleurs plus des crédits nécessaires.

A la lumière des arguments exposés par le président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, je réexamine la possibilité d'une prise en charge de l'entretien du monument sur des crédits autres que ceux du Fonds des Routes. Le monument restera donc propriété de l'Etat.

En ce qui concerne le Mardasson à Bastogne, le monument, construit par l'Association belge-américaine, a été cédé au département des Travaux publics en 1952. Le gros entretien est à charge de l'Etat, mais l'entretien courant est à charge de la ville de Bastogne. Je profite de l'occasion pour réaffirmer tout le respect que j'ai pour les combattants de 1940 et pour ceux qui sont morts au champ d'honneur pour défendre la liberté d'opinion et d'expression.

Fraternelle des Chasseurs Ardennais  
a.s.b.l.  
Le Président National

Le 27 février 1978.

COMMUNIQUE

Le Président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais a pris acte, avec une vive satisfaction, de la déclaration faite au Sénat, le 23 février, par M. Guy Mathot, Ministre des Travaux publics, en réponse à une question orale posée au nom de quatre anciens Chasseurs Ardennais, membres de la Haute Assemblée, à propos de l'entretien du Monument national aux Chasseurs Ardennais.

Il remercie le Ministre d'avoir bien voulu revenir sur sa première décision et de continuer à assurer l'entretien du mémorial.

QUESTION PARLEMENTAIRE  
DE M. LE SÉNATEUR CH. TALBOT

QUESTION

Objet : Cession d'entretien du Monument national des Chasseurs Ardennais à Martelange

Il me revient que vous avez décidé sur recommandation de la Cour des Comptes de cesser l'entretien du monument national des Chasseurs Ardennais à Martelange.

Cette attitude me paraît être une remise en cause de l'attitude de vos prédécesseurs.

En conséquence, voudriez-vous me dire :

1. Quelles sont les raisons invoquées par le Cour des Comptes et qui motivent votre décision ?
2. Y a-t-il d'autres monuments qui subissent le même sort et quels sont-ils ?

3. Votre département se chargera-t-il encore de l'entretien de certains monuments et quels sont-ils ?

REPONSE

Suite à sa question, j'ai l'honneur de communiquer à l'Honorable Membre les renseignements demandés.

1) La Cour des Comptes a fait remarquer que la prise en charge des travaux de raménagement et d'entretien du Monument ne se justifiait pas au regard de la mission légale du Fonds des Routes qui consiste à la création, l'amélioration et l'entretien des voiries et parkings réalisés sur le domaine de l'Etat.

Je tiens à préciser que depuis 1973 l'Administration des Routes ne dispose plus que des crédits du Fonds des Routes, les articles spécifiques existants auparavant sur les crédits desquels de tels travaux pouvaient s'imputer ayant disparu.

2) Ce monument étant le seul construit sur un terrain appartenant au Fonds des Routes et entretenu par lui, le problème ne se pose pas.

3) Le gros entretien dit « entretien propriétaire » du Mardasson à Bastogne est effectué par la Régie des Bâtiments, l'entretien courant dit « entretien locataire » étant à charge de la ville de Bastogne.

A part le Monument des Chasseurs Ardennais à Martelange et le Mardasson à Bastogne, aucune imputation budgétaire n'a été prise jusqu'à ce jour pour l'entretien de Monuments.

L'impact budgétaire étant minime, j'estime que des dispositions devront être prises pour que des monuments à caractères nationaux tels que le Mardasson et le Monument National des Chasseurs Ardennais puissent être entretenus à charge de l'Etat comme le sont certaines statues dont la charge d'entretien est prévu dans les missions attribuées à la Régie des Bâtiments.

Ces dispositions étant actuellement à l'étude en mon Cabinet, il ne m'est pas possible de vous préciser actuellement quels seront les monuments qui seront entretenus à charge de mon département.

Je puis cependant vous dire que pour ce qui concerne le Monument National des Chasseurs Ardennais de Martelange, sa cession à la Fraternelle ne sera pas réalisée et de ce fait l'entretien continuera à être assuré par mon Département.

REPANDEZ LE  
DRAPEAU  
DE L'ARDENNE



## 1er CHASSEURS ARDENNAIS

# Une nouvelle victoire au 1er Chasseurs Ardennais

Les 15, 16 et 17 février, le 1er Chasseurs Ardennais présentait sa 2e compagnie à la compétition «Challenge Fusilier d'Assaut» qui se disputait à Bourg-Léopold.

Les bérêts verts donnèrent, à cette occasion, une nouvelle preuve de leur haut degré de préparation.

Le lieutenant-colonel Lefebvre félicita ses hommes pour les résultats acquis et s'exprima en ces termes :

«... Le Challenge Fusilier d'Assaut est une épreuve où les volontés se forment, où les hommes s'affirment, où se créent et se nouent des liens d'amitié; c'est aussi une épreuve grâce à laquelle nous pouvons perpétuer le renom du Régiment...»

Il profita de la parade pour donner à ses Chasseurs une leçon d'histoire et de civisme : il rappela, en effet, qu'il y avait, jour pour jour, quarante ans, que le Roi Albert mourait dans un accident, lors d'une ascension de rochers à Marche-les-Dames, que ce même Roi fut le Commandant en Chef de notre armée pendant la Grande Guerre 1914-1918, qu'il sut partager plus que nécessaire les dangers du fantassin sur la ligne de feu, et qu'en ce 17 février, il méritait, qu'au 1 ChA, on se souvienne et on lui rende hommage.



## LA VIE AU 1er CHASSEURS

Le 1 ChA célébrera ses fastes le 12 mai 1978. Ils débuteront à 11 heures par un service religieux à la mémoire des Chasseurs Ardennais morts en service commandé.

La prise d'armes et le défilé auront lieu à 16 heures.

### DISTINCTIONS HONORIFIQUES

- La Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne au lieutenant-colonel Lefebvre.
- La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1 Sglt Maj Liben-Steyns.
- La Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II au Cpl-Chef Hilgers.
- La Décoration Militaire de 1re Classe au Cpl-Chef Draux.
- La Décoration Militaire de 2e Classe au 1 Sglt Antoine, au 1 Sglt Philippart et au Cpl Ponsard.

### CHEVRON D'ANCIENNETÉ

- Un premier chevron a été décerné au Sdt VC Dustin.

### NOMINATIONS

- Au grade de lieutenant : Slt Van Den Meer-sche.
- Au grade de sous-lieutenant : le Slt Commé Asselman, les COR Rical et Tanghe.
- Au grade d'adjudant : le 1 Sglt Maj Dandeis.
- Au grade de caporal : Anselme, Crahay, Carriau, Van Hamme, Detry.

### COMMISSIONNEMENTS

- Au grade de caporal : Detry, Adam, Bolzan, Cléf, Peutat, Paquay, Ruidant.

### AGREGATIONS

- Candidats officiers temporaires : Bonmariage et Vandamme.
- CSOM Adam, Bolzan, Peutat, Paquay.
- CSOM Tuttobene.

### PRESTATIONS DE SERMENT

- Les militaires ci-après ont prêté serment : Slt Asselman, 1 Sglt Adam, Sglt Durenne, Sglt Foucart, Sglt Fusulier, Sglt Gilson, Sglt Hardy.

### TROPHEE DU MEILLEUR CHALLENGER

- Guy Close de la 1 Cie s'est vu attribuer le trophée de la Fraternelle.

### BREVET MILITAIRE

- Haulet, Hottart, Ernould, Sironval, Vandroogenbroeck, Taminiau, Verjans.

### DIPLOME DE BON CHAUFFEUR

- Sironval, Verdoy, Paquay.

### PASSAGES

- L'adjudant Legros et le Cpl-Chef Mayne sont passés à la 16 Esc Lt Avn.
- Le VC Dustin est passé au 12 Li.

### NAISSANCES

- Valérie chez Monsieur et Madame Albert Collard-Leuris.
- Anne-Catherine chez Monsieur et Madame Gourdin-Légrand.

### BREVET

- L'adjudant Galderoux a satisfait aux épreuves d'opérateur «Bergpanzer Léopard».

### CHALFUSAS

- La 2 Cie a, une fois de plus, remporté le Challenge Fusilier d'Assaut le 17 février à Bourg-Léopold.

### ATTENTION!!! CHANGEMENT DE N° DE COMPTE COURANT

Le N° est à présent le 068-0627580-17. L'ancien N° 000-0822303-34 est toujours valable.

### SOUTIEN DU BULLETIN FORMIDABLE A LA SECTION 1 ChA

Les membres de la section 1 ChA, suite à la demande du S.T. ont versé, en supplément de leurs cotisations, 35.120 F. Le manque de place ne nous permet pas de publier une longue liste des généreux donateurs. Il faudrait au moins 2 pages.

MERCI, MERCI, MERCI!!

## MARCHE OLYMPIQUE BRUXELLES-MOSCOU EN 1980

L'adjudant Talbot du 1 ChA, présélectionné pour ladite marche compte parcourir les 2.400 kilomètres séparant Bruxelles de Moscou en six semaines de marche sans interruption.



L'adjudant Talbot, marcheur émérite.

Conditions à remplir : effectuer les entraînements prévus, à savoir :

- Courtrai-Bastogne du 27 mars au 2 avril 78;
- ensuite, la marche de la fraternité Oostduinkerke-Vielsalm, puis prendre le départ de la MSA et l'effectuer (12 jours de marche avec un jour de repos);
- enfin, les 4 jours de l'Yser.

Pour 1979, le planning n'est pas encore établi.

### DECES

- Luc Wanufel, décédé le 23 décembre (Membre effectif. Fut un des promoteurs du monument de Temploux). (Rue des Trappes, 10, 5810 Temploux).
- Walter Huart, décédé le 19 novembre des suites d'un accident de moto. Walter a effectué son service militaire en 1974 à la Cie Sp.
- Nicolas Nowak, décédé accidentellement le 5 juillet, quatre mois après la démobilisation. Nicolas a appartenu à la 2 Cie.

Nous présentons aux familles cruellement frappées l'expression de nos condoléances sincères et émuës.

## A propos du choix de Marche-en-Famenne pour l'établissement d'un camp militaire

Selon les premiers examens, entrepris à partir de 1971, les installations militaires existantes dans la région francophone du pays ne permettaient pas l'installation d'une Brigade sans recourir à de nouveaux terrains et à des constructions.

En effet, l'importance des effectifs, les nombreux matériels et les exigences d'un entraînement efficace (norme OTAN) entraînent les spécifications suivantes :

- une plaine d'exercice de minimum 2.500 ha d'un seul tenant;
- une aire à bâtir et à équiper de  $\pm 120$  ha.

De plus, d'autres données essentielles devaient être réalisées :

- un climat local sans de trop longues périodes de gel, verglas ou neige;
- existence d'un réseau routier principal ceinturant l'aire choisie;
- relèvement direct possible au chemin de fer;
- des possibilités d'accueil pour les familles, c'est-à-dire possibilité de construire des logements, mais aussi des réseaux scolaires diversifiés, des communications, etc...

En novembre 1971, fut constitué « un groupe de travail interdépartemental pour l'implantation de la brigade Sud », où étaient représentés les principaux ministères intéressés à cette implantation, et notamment les Travaux publics, l'Aménagement du Territoire, l'Agriculture, l'Economie régionale, l'Education nationale, etc...

Sur le terrain, et par la prospection qui commençait, on trouvait, en outre, des représentants de la Défense nationale, des ingénieurs des Eaux et Forêts, des ingénieurs agronomes de l'Etat et des fonctionnaires de l'Aménagement du territoire.

La prospection dura environ un an et porta sur seize sites choisis par la Défense nationale ou proposés par des autorités locales.

Ces seize sites se répartissaient géographiquement comme suit : région de Bertrix, 1; Bovygn, 1; Houffalize, 1; La Roche, 1; Marche-en-Famenne, 2; Neufchâteau, 3; et Vielsalm, 7.

Des seize sites, treize firent l'objet d'une reconnaissance terrestre approfondie et, sur deux de ceux-ci, des essais de praticabilité eurent lieu : à Marche-en-Famenne, du 2 au 4 février 1972, et à Vielsalm VI (région de Beho) du 24 au 26 mai 1972. L'objectif étant de se rendre compte de la valeur du terrain en cas d'usage intensif par des véhicules blindés, c'est à l'Ecole des Troupes blindées que fut confiée l'exécution du plan des essais arrêtés par l'état-major de la Force terrestre.

Quatre facteurs ont été déterminants dans le choix de la configuration et de la surface du camp de Marche; l'existence d'un réseau routier principal ceinturant l'aire choisie pour l'implantation; le maintien du bois de Ban en zone boisée; la sécurité du champ de tir réduit et de télémétrage laser; la nécessité de laisser un minimum de terres agricoles à la disposition des fermiers.

Un relèvement direct au chemin de fer, avec gare privée dans le domaine militaire, est en cours de réalisation à partir de la ligne Liège-Jemelle, à hauteur de Bourdon.



### LE GARANTI GARANT

De la presse française en décembre 1937, ces déclarations de M. Dolemier, ministre de la Guerre: "Il faut au pays l'armée de sa politique... Notre armée est forte de sa puissance matérielle, mais plus encore de sa discipline et de sa dignité".

Plus loin: la Belgique défendrait sa neutralité, si celle-ci était mise en cause, comme elle l'a fait en 1914. Pareille assurance suffit à garantir la défense de la France des Ardennes à la mer du Nord.

Après ces paroles pleines... d'assurance, le budget de la Défense nationale a été adopté à l'unanimité des 603 votants.

Nous avions toujours imaginé que la France et la Grande-Bretagne étaient les puissances garantes de notre indépendance. Nous nous trompions donc: c'étaient ces "Petits Belges", si régulièrement ridiculisés outre-Quiévrain, qui garantissaient la sécurité de la France!

### DEFENSE DU SANGLIER

Notre ami, Armand Braibant, qui fut, sous l'occupation, président du Service Social du Chasseur Ardennais pour le canton de Virton, publia récemment dans "Le Soir" un article consacré à la défense du sanglier, réclamant une législation plaçant notre "noir cochon" parmi les gibiers. Car actuellement, il est regardé comme "bête fauve" et, partant, peut être massacré durant toute l'année.

Retenons cette belle définition :

"Tous les chasseurs au gros gibier sont d'accord sur ce point: le sanglier est le plus représentatif des hôtes de nos massifs forestiers, c'est lui le plus intelligent, le plus résistant, c'est lui qui se défend le mieux. Il ne faudrait pas que, d'ici peu, pour des raisons de politique électorale, on doive mettre tout ce qui précède "à l'imparfait."

### LE FAMENNOIS ET LES SANGLIERS

Nous nous sommes ralliés de grand cœur à la défense du sanglier, préconisée par notre ami Armand Braibant. Il faut que cessent ces hécatombes et ces sol-disant parties de chasse où l'on massacre ces bêtes courageuses de manière indéfendable.

Et voilà qu'un Marchois s'en prend avec véhémence, dans "Le Libre Belge", à nos braves sangliers :

«Il faut avoir le cœur bien tendu pour s'aptoyer sur le sort de cet insolite de nos forêts; le plus repoussant entre tous. Les sangliers sont les destructeurs de tout ce qui pousse dans les bois, tels jeunes plants de feuillus et résineux qui viennent naturellement, sans compter la bruyère et le myrtille, et bien d'autres plantes qui les égrèmentent.

Le sanglier détruit plus qu'il ne mange, il mange déjà pas mal. Qu'on laisse détruire ce monstre pour de bon. Comme le loup».

Insolite, le rol des forêts ardennaises? Quand on vous dit que les Famennois, ce ne sont pas des Ardennais!

















## CIVISME HELVETIQUE

A une large majorité (82 %), le peuple suisse a repoussé, le 4 décembre, une proposition tendant à introduire un service civil, en lieu et place du service militaire, pour les objecteurs de conscience. Refusant même le principe d'une telle institution, les adversaires du projet ont souligné que son acceptation créerait « une brèche dans notre système militaire ». Et « Le Journal de Genève » d'écrire même : « ... la nouvelle initiative proposant le libre choix entre service civil et service militaire, mettant donc la défense nationale sur le même pied qu'un service d'une toute autre nature propre à attirer davantage les jeunes, est une véritable menace contre la crédibilité de notre défense nationale ».

## LES SOLDATS-CITOYENS

Et le même journal d'écrire, par ailleurs :

« Nous voulons dire par là qu'une armée de milices, de soldats-citoyens, avec l'engagement personnel que cela représente, confère un degré de crédibilité élevé à la politique de défense nationale d'un petit pays. Sans compter, naturellement, l'importance pour la cohésion intérieure dans une structure fédéraliste, de cette obligation uniforme de servir. Par conséquent, jusqu'à la preuve, loin d'être fournie, que notre armée de milices serait dépassée par la technique des armes modernes, il faut en rester à cette option. »

## INEGALITES CHOQUANTES

Un correspondant du Journal « Le Monde », après avoir rapporté que le quart des appelés en France bénéficient d'exemptions ou de dispenses diverses, note que « le service national est la seule occasion qui soit donnée aux jeunes Français d'apporter leur contribution personnelle à la sécurité de leur pays et de mesurer les exigences concrètes de la défense nationale ». Il demande toutefois sa rénovation, afin d'abord de « mettre un terme à l'inégalité choquante qui résulte des exemptions sans véritable justification ». C'est là une thèse que nous ne cessons de défendre, encore que nous soyons sceptiques à propos des suggestions vagues, telle celle qui consiste à demander l'adaptation du service militaire aux exigences de la vie moderne.

Pour nous, puisqu'aussi bien, contrairement à la Suisse, on se déclare incapable de pénaliser les exemptés, il faut donner des avantages matériels à la minorité qui accomplit son service militaire et, et même temps, améliorer, durant celui-ci, autant que faire se peut, la formation des miliciens pour contribuer à faciliter leur réinsertion dans la vie civile.

## UN MOT DU GRAND CHARLES

Les mots du général de Gaulle sont légion. En voici un venu à jour récemment, et qui a trait à la Croix de Lorraine dont il prévoyait l'attribution à Colombey-les-deux-Eglises : « Un jour, on construira ici une croix. Et comme il n'y a plus personne, cela incitera les lapins à la résistance ». A méditer.

## LA BONNE FORMULE

En Israël, où l'on n'est pas en peine de trouver les et où, à partir de 18 ans, les garçons accomplissent trois ans de service militaire et les filles deux ans, il n'y a pas, ou presque, de sursitaires. Car ces derniers doivent payer la faveur par une augmentation de la durée de leur service, proportionnelle à la longueur de leur sursis. Avis à qui de droit.



## UN SCANDALE

Voici que l'Etat, en décembre 1977, a l'impudence de réclamer à Houffalize, la ville la plus sinistrée de Belgique (destruction pratiquement totale), les frais de location des baraquements mis à la disposition des survivants en 1945-1946.

Il faut avoir vu — comme ce fut notre cas, étant chargé de l'organisation officielle des premiers secours — ce que fut l'écrasement de Houffalize et l'état dans lequel se trouvaient ceux qui avaient échappé à l'anéantissement pour mieux mesurer l'indécence d'une telle revendication. L'Etat, dit-on, est un monstre froid. Il sait aussi être horrible et grotesque.

## IL Y A SCOUTISME ET SCOUTISME...

Dans notre numéro 111, nous relevions que 70 % des objecteurs de conscience ont appartenu à des mouvements de jeunesse, et notamment au scoutisme. D'où cette réflexion : « Nous qui croyons que des mouvements de jeunesse comme le scoutisme contribuent à la formation de l'esprit civique !... ».

M. Paul Avicenne, commissaire général des Guides et Scouts d'Europe, nous adresse cette mise au point que nous publions bien volontiers :

« Je lis dans "Le Chasseur Ardennais" n° 111, sous la rubrique "Coups de Boutoir", votre constatation amère que le scoutisme ne contribue plus à la formation de l'esprit civique. Je crois qu'il convient de parler d'un néo-scoutisme. C'est bien en réaction contre ce genre de scoutisme, contraire à l'œuvre originale de Baden-Powell, que sont nés les Guides et Scouts d'Europe. Les principes du Fondateur sont toujours de mise chez nous. »

## QUI N'EN FUT PAS BENEFICIAIRE ?

Cette dénonciation répétée de la politisation des nominations dans la haute administration par l'Association des fonctionnaires généraux, justifiée quant au fond, nous fait cependant sourire. Car combien d'entre eux ont accédé à ce... généralat par leurs qualités intrinsèques ? Combien n'ont pas sollicité et obtenu des appuis politico-syndicaux pour leurs promotions ? Combien sont-ils devenus ce qu'ils sont par leurs mérites ? Pas beaucoup. Alors, qu'ils ne reprochent pas aux autres de suivre leurs exemples.

## « PAS MÊME UNE GUERRE... »

Maurice Druon, faisant état des troubles qui agitent les âmes des jeunes, rapportait une réflexion déjà entendue, de la part d'un jeune homme : « Nous n'avons plus rien à quoi nous vouer qui vous dépasse, pas même la perspective d'une guerre ».

Et l'académicien de répliquer aussitôt : « Avez-vous et quel aveuglement ! Quelle combinaison désespérante, désespérée de la lucidité et de la cécité ». Ou'est-ce qui peut encore exalter notre jeunesse ? Le communisme avec son système glacial ? La réalisation de l'Europe qui est devenue celle des excédents agricoles, des colorants additifs, bref, des technocrates ?

Alors, poursuivait Maurice Druon : « la jeunesse se prend à songer nostalgiquement, romantiquement, à la grande aventure de la guerre. Salut à la guerre ! C'est par elle que l'homme se pose dans sa majesté et sa vaillance. C'est sur le corps d'un ennemi battu qu'il fait son premier rêve de gloire et d'immortalité. Frottez-vous les yeux : c'est de Proudhon ».

Mais cette guerre, elle existe en fait et se déroule sous nos yeux : guerre des idéologies, du commerce international, des monnaies... et elle est, à long terme, plus nocive que les conflits classiques.

## FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant à sa section :

Prix de vente

Insignes grand format .....	30 F
Insignes petit format .....	30 F
Bérets verts (préciser peinture) munis de la hure (port inclus) .....	180 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret) .....	20 F
Décalcomanies (5 couleurs) .....	10 F
Autocollants (5 couleurs) .....	20 F
Carte-vue couleur du « Sanglier » de Martelange .....	5 F
Drapeau de l'Ardenne .....	900 à 1.200 F selon modèle (cf. encadré spécial)

Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

Décoration petit module .....	150 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) .....	
— ordinaire .....	20 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade .....	35 F

N.B. : les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

Le mot de la fin :  
**RENDEZ-VOUS A BOUILLON LE 30 AVRIL !**